



20230220

## PROCES-VERBAL-DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 février à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie.

**Présents** : Christophe GUITTON, Dominique BOUVET, Bénédicte VIVIAN, Orlane RAGOT, Henri COMBET, Marie-Laure OLIVIER, Kevin PERRON, Isabelle COMBES, Marie-Claire FAVREL, Jérémie JOSNET, Laurence NIQUET, Barbara TSCHITSCHMANN, François FOSSOUX, Stéphane BALDACCHINO

**Représentés** : néant

**Absents** : Jean-Paul DERONZIER

**Secrétaire de séance** : François FOSSOUX

### Ordre du jour :

1°- Etude de faisabilité pour le développement d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le local techniques

Le quorum étant atteint, Christophe GUITTON, Maire, ouvre la séance.

1°- Etude de faisabilité pour le développement d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le local technique communal

Monsieur Christophe GUITTON, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

A la demande de la Commune de Nonglard, LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE (SYANE), envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023 une étude de faisabilité pour le développement d'une installation solaire photovoltaïque sur la toiture du local des services techniques et des préaux figurant sur les plans du permis de construire en annexe :

d'un montant global estimé à :	1 683,00 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à :	504,90 Euros
et contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	50,00 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la collectivité :

- 1) **approuve** le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

**Il est proposé au Conseil Municipal**, après entendu l'exposé de M le Maire et avoir pris connaissance du projet figurant en annexe et délibéré,

d'approuver le plan de financement et sa répartition financière :

d'un montant global estimé à : 1 683,00 Euros

avec une participation financière communale s'élevant à : 504,90 Euros et une contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à 50,0€

de s'engager à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Et à verser au Syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la collectivité lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Ainsi fait et délibère les jour, mois et an que dessus,

Ont voté pour : l'ensemble des conseillers

Se sont abstenus : néant

Se sont opposés : néant

Délibération 2023-08

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.



Dominique BOUVET,  
1er Adjoint  
par délégation du Maire

